

FILIERE CULTURELLE

Vous avez



Vous pouvez accéder à l'emploi de



**Pour tout renseignement
s'adresser**



CATEGORIE C

ADJOINT DU PATRIMOINE 2^{ième} classe

Aucun diplôme

Magasinier de bibliothèque : mise en place et classement des collections. Entretien du matériel, du rayonnage et des locaux.

Magasinier d'archives : Accueil du public. Entretien des locaux. Collecte, rangement, communication, réintégration et conservation des documents. Participe au fonctionnement des salles de lecture et expositions.

Surveillant des musées et monuments historiques : Accueil du public. Entretien des locaux. Participe à l'animation des établissements.

Surveillant des établissements d'enseignement culturel : Entretien des locaux. Surveillance des ateliers, salles de cours, galeries et bibliothèques. Préparation du matériel. Organisation des concours et expositions.

Autres collectivités :
Recrutement direct

Ville de Rennes
Recrutement
Secteur Emploi et Compétences
CS 63126
35031 RENNES Cedex

Tel : 02.23.62.11.58

www.metropole.rennes.fr

ou

www.emploi-territorial.fr

ADJOINT DU PATRIMOINE 1^{ère} classe

Diplôme ou titre homologué au niveau V (ex : certificat de formation professionnelle des adultes 1^{er} degré)

Dans les bibliothèques ou dans les musées, peut être chargé de l'aide à l'animation, de l'accueil du public.

Concours sur titres avec épreuves

CDG 35 (Centre de Gestion)

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé
CS 13600
35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex

Tel : 02.99.23.31.00

www.cdg35.fr

CATEGORIE B

<p>Au minimum un baccalauréat ou un diplôme homologué au niveau IV (équivalence BAC technique ou de technicien et du Brevet de technicien)</p>	<p style="text-align: center;">ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES</p> <p><u>Diverses spécialités</u> (Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation).</p> <p>Fonctions de contrôle et d'encadrement des agents et agents qualifiés. Contribue au développement d'actions culturelles et éducatives.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur épreuves</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg35.fr</p>
<p>Baccalauréat et diplôme sanctionnant deux ans de formation technico-professionnelle dans les spécialités Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation, figurant sur la liste établie par l'arrêté ministériel du 2 septembre 1992</p>	<p style="text-align: center;">ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL 2EME CLASSE</p> <p>Affecté en fonction de la formation, dans un service ou établissement correspondant à l'une des spécialités de la conservation (Musée, Bibliothèque, Archives, Documentation)</p> <p>Exerce sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques supérieures. Responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation des collections, la recherche documentaire et la promotion de la lecture publique.</p> <p>Contribue au développement d'actions culturelles et éducatives.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur épreuves</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg35.fr</p>
<p>Art dramatique Diplôme ou attestation d'études délivrées (e) par un établissement d'enseignement supérieur de l'art dramatique contrôlé par l'Etat</p> <p>Arts plastiques Baccalauréat d'enseignement général ou Certificat d'études d'arts plastiques</p>	<p style="text-align: center;">ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</p> <p>(Diverses spécialités) Fonctions exercées dans les établissements spécialisés d'enseignement artistique.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur titres avec épreuves</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg35.fr</p>

<p>Musique et Danse Diplôme d'Etat de professeur de musique ou de danse Ou Diplôme universitaire de Musicien Intervenant (DUMI)</p> <p>Arts plastiques Bac + 2 ou diplôme figurant sur une liste établie par décret Ou Titre Ou Diplôme de niveau équivalent ou diplôme homologué au niveau III</p>	<p align="center">ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE</p> <p>(Diverses spécialités)</p> <p>Tâches d'enseignement, d'assistance technique ou pédagogique, dans les écoles de musique, de danse et dans les écoles d'arts plastiques qui ne sont pas habilitées à dispenser un enseignement sanctionné par un diplôme national ou par un diplôme agréé par l'Etat.</p> <p align="center">Concours sur titres avec épreuves</p>	<p align="center">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p align="center">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p align="center">www.cdg35.fr</p>
---	---	--

CATEGORIE A

<p>Diplôme équivalent BAC + 3 ou titre ou un diplôme homologué au moins au niveau II de l'enseignement technologique</p>	<p align="center">ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE</p> <p><u>Diverses spécialités</u> (Archéologie, Archives, Inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel)</p> <p>Fonctions de constitution, d'organisation, de conservation, d'enrichissement, d'évaluation et d'exploitation du patrimoine.</p> <p align="center">Concours sur épreuves</p>	<p align="center">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p align="center">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p align="center">www.cdg35.fr</p>
---	--	--

<p>Une licence ou un diplôme équivalent BAC +3 ou titre ou un diplôme homologué au moins au niveau II de l'enseignement technologique</p>	<p style="text-align: center;">BIBLIOTHECAIRE</p> <p><u>Spécialités</u> (Bibliothèque ou Documentation)</p> <p>Fonctions de constitution, d'organisation, d'évaluation, d'exploitation des collections. Communique et développe la lecture. Assure la recherche, le classement, la conservation, l'élaboration et la diffusion de la documentation.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur épreuves</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00</p> <p style="text-align: center;">www.cdg35.fr</p>
--	---	--

<p>Une licence ou un diplôme équivalent BAC +3 ou titre ou un diplôme homologué au moins au niveau II de l'enseignement technologique</p> <p>+</p> <p>être âgé(e) de moins de 30 ans</p> <p>ou</p>	<p style="text-align: center;">CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUE</p> <p>Fonctions de constitution, d'organisation, d'enrichissement, d'évaluation, de diffusion et d'exploitation des collections. Organise l'accès du public aux collections. Peut participer à la formation de professionnels et du public.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur épreuves</p>	<p>CNFPT Antenne Départementale Villages des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.54.80.50</p> <p style="text-align: center;">www.cnfpt.fr</p>
<p>avoir satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de l'Ecole Nationale des Chartes</p> <p>+</p> <p>être âgé(e) de moins de 35 ans</p>	<p style="text-align: center;">Examen sur titres et travaux du candidat suivi d'une audition</p>	
<p>Archéologie, Inventaire, Musées et Patrimoine scientifique, technique et naturel</p> <p>Diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou un diplôme de même niveau</p> <p>Archives</p> <p>Avoir satisfait aux obligations de scolarité de la 3ème année de l'Ecole Nationale des Chartes</p>	<p style="text-align: center;">CONSERVATEUR DU PATRIMOINE</p> <p>Diverses spécialités.</p> <p>Responsable scientifique et technique visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître le patrimoine. Participe au développement de la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences naturelles et humaines.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur épreuves</p>	<p>CNFPT Antenne Départementale Villages des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE FOUILLARD Cédex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.54.80.50</p> <p style="text-align: center;">www.cnfpt.fr</p>

CATEGORIE A

<p>Musique et Danse Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat ou Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de musique ou de danse des écoles territoriales de musique, de danse</p> <p>Art Dramatique Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des écoles de musique contrôlées par l'Etat obtenu dans la spécialité art dramatique</p> <p>Arts Plastiques BAC +3 ou figurant sur la liste établie par l'article 1er et en annexe du décret du 2 sept. 1992 ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le Ministre chargé de la Culture après avis d'une commission créée à cet effet</p>	<p style="text-align: center;">PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE</p> <p>(Diverses spécialités)</p> <p>Les spécialités Musique, Danse et Art dramatique sont enseignées dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conservatoires nationaux de Région - les écoles nationales de musique - les écoles de musique agréées <p>La spécialité Art Plastique est enseignée dans les écoles régionales ou municipales des beaux arts habilitées par l'état à dispenser tout ou partie de l'enseignement conduisant à un diplôme d'état ou agréé par l'état</p> <p>Il peut éventuellement occuper des fonctions de directeur des écoles de musique agréées ou non agréées, et des écoles d'arts plastiques qui ne sont pas habilitées à dispenser tout ou partie de l'enseignement conduisant à un diplôme d'état ou agréé par l'état.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur titres avec épreuves (<i>spécialités Musique, Danse et Art Dramatique</i>)</p> <p style="text-align: center;">Concours sur titres (<i>spécialité Art Plastiques</i>)</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00 www.cdg35.fr</p>
<p>Musique Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires nationaux de région (concours 1ère catégorie) ou Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des écoles de musiques contrôlées par l'Etat</p>	<p style="text-align: center;">DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT ARTISTIQUE</p> <p>(Diverses spécialités)</p> <p>Chargé de l'organisation pédagogique et administrative d'un établissement correspondant à leur spécialité. Peut assurer un enseignement.</p> <p>Deux catégories.</p>	<p style="text-align: center;">CDG 35 (Centre de Gestion)</p> <p>Village des Collectivités Territoriales 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD Cedex</p> <p style="text-align: center;">Tel : 02.99.23.31.00 www.cdg35.fr</p>

<p>(concours 2ème catégorie)</p> <p>Arts plastiques Diplôme de niveau BAC + 4, figurant sur une liste établie par décret, ou justifier d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée à cet effet</p>	<p>Le directeur de 1re catégorie peut exercer ses fonctions dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> . les conservatoires nationaux de région, . les établissements d'enseignement des arts plastiques habilités à délivrer un enseignement conduisant à un diplôme d'Etat (ou agréé par l'Etat) sanctionnant un cursus d'au moins trois années. <p>Le directeur de 2e catégorie peut exercer ses fonctions dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les écoles nationales de musique, - les établissements d'enseignement des arts plastiques habilités à délivrer la première ou les deux premières années d'un cursus conduisant à un diplôme d'Etat, <p>Il peut également exercer les fonctions d'adjoint au directeur d'un conservatoire national de région ou d'une école nationale de musique.</p> <p style="text-align: center;">Concours sur titre</p>	
--	---	--